

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11927**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Designer

Nouvel intitulé : Designer

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association groupe Euromed management - école internationale de design (EID)	Directeur de l'EID

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200n Conception de produits (sans autre indication); design industriel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur-designer est un professionnel de la création au service du monde de l'entreprise. Dans le cadre d'une démarche design global, il imagine des produits, des représentations visuelles, des aménagements d'espace ou des services en tenant compte de multiples contraintes techniques, de marché, réglementaire et environnemental

Dans un contexte de gestion de projet, ses fonctions principales sont de :

- Recevoir et approfondir le cahier des charges du client qu'il soit interne ou externe
- Concevoir une solution intelligente au sein d'une équipe pluridisciplinaire, souvent en collaboration avec les spécialistes du marketing et de l'ingénierie
- Présenter et argumenter sur la solution retenue

Les capacités attestées sont :

- 1/ Le Concepteur-designer collecte des informations (législation, techniques, marché, attente des utilisateurs) utiles au projet design. Il "questionne" le projet en n'hésitant pas à proposer des pistes de travail "décalées". Il écoute, observe, analyse, synthétise. Il approfondit le cahier des charges du client et rédige une proposition convaincante.
- 2/ Le Concepteur-designer prend en compte les créations antérieures et actuelles. Il produit un cahier de tendances. Il mène des recherches créatives qui respectent le cahier des charges en apportant une réelle plus-value. Il maîtrise les techniques de représentation puis de modélisation pour présenter ses recherches. Il sait mobiliser toutes les compétences internes et externes susceptibles d'apporter une contribution pertinente au projet de création.
- 3/ Le Concepteur-designer développe la solution retenue jusqu'à son aboutissement. Il respecte les contraintes techniques, ergonomiques et réglementaires. Il intègre les délais et les aspects financiers. Il propose des solutions qui prennent en compte les enjeux environnementaux. Il gère en mode-projet et coordonne une équipe de travail. Il entretient un réseau de sous-traitants.
- 4/ Le Concepteur-designer communique efficacement la solution développée. Ses présentations sont claires, cohérentes et convaincantes. Il maîtrise les outils de communication numérique. En cas de besoin il réalise ou fait réaliser une maquette réaliste. Il démontre une ouverture culturelle, une attention à "ce qui bouge", une réelle capacité d'écoute. Il aide son client à protéger les innovations auxquelles il aura contribué.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le design intervient dans des secteurs d'activité très variés. Dans le domaine du design produit ou du packaging, les entreprises associant le design à leur stratégie appartiennent majoritairement aux secteurs des biens de consommation, des biens d'équipement et de la distribution également. Cette catégorie regroupe presque exclusivement des entreprises ayant un effectif supérieur à 250 salariés.

Les secteurs d'activité où le design a déjà acquis une position reconnue : biens de consommation et biens d'équipement, transport, énergie.

- Designer Industriel, Designer Produit, Stylicien Industriel, Concepteur Designer, Chef de Projet Design. - Designer Graphique, Stylicien graphique, Designer Multimédia, Concepteur Designer en Graphisme Multimédia, Responsable de Conception, Chef de Création Artistique, Directeur Artistique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1805 : Stylisme

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Réglementation d'activités :

A la différence des architectes, les designers n'ont pas un ordre professionnel et quand ils sont indépendants, les designers et les métiers de la création, dépendent d'une multitude de statuts.

Début 2009, les quatre principaux syndicats de designers ont fusionné. L'Alliance Française des Designers est aujourd'hui le syndicat représentatif de la profession.

C'est la première fois en France qu'un tel mouvement fédérateur se concrétise. À l'évidence, dans le contexte actuel, les designers ne peuvent plus se permettre de rester isolés. À l'exemple d'autres pays d'Europe. L'Alliance Française des Designers a l'ambition de rassembler les designers de toutes disciplines et de tous statuts au sein d'un organisme fort, pour donner à la profession une véritable visibilité et peser sur les décisions qui déterminent nos conditions d'exercice.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Compétence "Analyse du projet design"

Le postulant présente des exemples concrets d'analyse d'un contexte, de planches tendances, de planches d'ambiances, d'étude de marché, d'analyse du positionnement concurrentiel. Ensuite il éclaire le jury sur le contexte dans lequel il a élaboré un cahier des charges précis et il présente ce cahier des charges.

Compétence " PHASE RECHERCHE CREATIVITE ET AVANT-PROJET DESIGN "

Le candidat apporte ses outils de recherches : carnets d'idées, croquis de recherches, roughs, simulation ergonomique, étude couleur...

Il expose une situation vécue de mise en œuvre de méthodologie de conception : proposition de pistes de travail, outils de planification, compte rendu de travaux réalisés en équipes pluridisciplinaires, étude de faisabilité.

Il fournit un exemple d'avant-projet présenté à un client.

Compétence " DEVELOPPEMENT DU PROJET DESIGN "

Le postulant présente au jury des exemples concrets de projets répondant aux spécifications attendues en matière de :

Respect du cahier des charges

Prise en compte des préoccupations environnementales, économiques et sociétales

Tableaux de bord de gestion de projet

Compétence " COMMUNICATION DU PROJET DESIGN "

Le candidat montre au jury des exemples d'outils de validation : maquettes d'études, roughs, plans et animations.

Il fournit des livrables aboutis et les commente.

Sa propre présentation orale convainc le jury de sa compétence à communiquer sur un projet design

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	12 membres dont : ● Membres extérieurs : 4 - Membres salariés dans le champ d'activité du design : 2 - Membres employeurs dans le champ d'activité du design : 2 ● Membres représentants l'organisme de certification : 8
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2010.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Designer avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des

certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 28 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 6 août 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Concepteur-designer'.

Arrêté du 17 juin 1996 publié au Journal Officiel du 4 juillet 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : homologation sous l'intitulé 'Etudes supérieures de concepteur-designer'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://www.eid.var.cci.fr>

Lieu(x) de certification :

ECOLE INTERNATIONALE DE DESIGN Campus la grande Tourrache
BP 261 83078 Toulon Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Concepteur-designer

Certification suivante : Designer